

## PARTENARIAT ECONOMIQUE

## L'Opic veut encourager les investisseurs américains à accompagner le Sénégal

**La Société de promotion des investissements du secteur privé à l'étranger (Opic), une institution de financement de développement du gouvernement des Etats-Unis, s'est engagée à encourager les investisseurs américains à s'intéresser au Sénégal.**

Elizabeth Littlefield, président-directrice générale de la Société de promotion des investissements du secteur privé à l'étranger (Opic) du gouvernement des Etats-Unis, a fait part, hier, de l'engagement de son institution à encourager les investisseurs américains à s'intéresser au Sénégal. Elle s'exprimait à l'occasion du traditionnel petit déjeuner thématique mensuel de la Chambre de commerce américaine au Sénégal (AmCham). « A la suite de la visite de Barack Obama au Sénégal, il m'a demandé de venir voir ce que je pourrai faire en vue d'encourager

les investisseurs des Etats-Unis vers le Sénégal. Aussi, nous avons échangé avec le président Macky Sall sur l'importance de ce partenariat lors de son séjour aux Etats-Unis », a-t-elle indiqué. Il s'agit, à travers cette initiative, d'aider le Sénégal à renforcer son économie, à propulser une croissance économique durable et à créer des emplois. Selon elle, l'objet de son déplacement à Dakar est d'encourager et de souligner les opportunités qui sont sur place en vue d'attirer les investisseurs dans les secteurs ciblés par le président de la République. Mme

Littlefield a magnifié les efforts du gouvernement pour rendre le climat d'investissement beaucoup plus performant. « Il faut reconnaître qu'il y a un grand dynamisme. Depuis trois ou quatre ans, beaucoup de choses ont changé. Nombreux sont ceux qui sont revenus pour investir dans leur pays, ce dynamisme m'a beaucoup encouragé. Toutefois, il reste du travail à faire vu la concurrence des autres pays qui veulent aussi faire des progrès pour attirer les investisseurs », a-t-elle laissé entendre.

#### Un portefeuille de plus de 4 milliards de dollars

Ayant pour principale mission d'encourager les investissements internationaux vers les pays en voie

de développement en ciblant des secteurs tels que l'énergie, l'agriculture et les infrastructures, l'Opic reste aujourd'hui très intéressée par l'Afrique qui est devenue une priorité pour cette institution. C'est dans cette optique, a rappelé la directrice générale, que les investissements dans ce continent sont passés, l'année dernière, de 5 à 25 % du portefeuille. « Nous avons un portefeuille d'à peu près quatre milliards de dollars de financement dans le continent, ce qui fait de notre institution l'une des plus grandes sociétés de financement en Afrique », a-t-elle soutenu.

L'Opic fournit des investissements à long terme, des garanties ainsi que l'assurance contre les risques politiques pour que les investisseurs



Elizabeth Littlefield, Pdg de l'Opic

soient à l'aise. D'où la nécessité d'une bonne connaissance de l'environnement dans lequel l'investisseur envisage d'investir. La cérémonie qui a eu pour thème : « Investir dans l'avenir de l'Afrique », a été rehaussée par la présence de Lewis Lukens, ambassadeur des Etats-Unis au Sénégal.

Ibrahima BA

## BESOINS DES PAYS TIERS ET IMPLICATION DES PME NIPPONES

## Le Japon donne de nouvelles orientations à sa coopération

**Révisée en 2012, la Charte de l'aide publique au développement du Japon met l'accent sur des points comme la prise en compte des priorités des pays tiers, l'implication des Pme nippones. En revanche, elle écarte toute forme de militarisation ou d'armement des régimes ou bien de protectionnisme.**

De notre envoyé spécial à Tokyo Aly DIOUF

Désormais, les Pme japonaises vont bénéficier d'un plus grand égard dans l'attribution de l'aide publique au développement du Japon. Selon le directeur de l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) en charge de la promotion des Pme japonaises, Hori Katsujiro, l'aide doit entrer en droite ligne avec les priorités et préoccupations des pays et structures bénéficiaires. Celles-ci doivent relever des gouvernements ou du secteur public. Toutefois, avant de bénéficier de l'aide, ces pays ou structures doivent coordonner avec les Pme japonaises, lesquelles doivent, à leur tour, se rapprocher de la Jica afin de voir ce qu'il est possible de faire ensemble.

Selon M. Hori, cette politique de soutien des Pme japonaises à l'international, est révisée en mars 2012, faisant ainsi de la Jica un des membres de la Convention des Pme japonaises. Les secteurs concernés par l'aide publique, soutient-il, sont l'environnement, l'énergie, l'assainissement, la formation professionnelle et le développement industriel, la santé, l'agriculture, le bien-être, l'éducation et la prévention des désastres. Plusieurs projets sont ainsi ficelés à travers le monde, depuis cette révision.

En effet, c'est en 1954, soutient M. Araki de la Jica, que le Japon a débuté sa politique d'aide publique au développement en faveur des pays pauvres. Durement touché par la guerre mondiale et longtemps resté pauvre, le Japon a bénéficié de la solidarité internationale pour se développer. L'article 9 de sa constitution lui impose de renoncer à tout armement. N'étant pas membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et n'ayant plus d'ambitions militaires, le Japon a misé sur la coopération internationale, rappelle M. Araki. Ainsi, le pays s'est senti obligé de développer sa coopération avec des pays comme le Sénégal, au point de devenir, entre les années 1980 et 2000, le premier bailleur de fonds mondial en coopération bilatérale.

En août 2003, le Japon révisait sa Charte d'aide publique au développement. L'accent est mis sur la bonne gouvernance, la sécurité et l'équité. Cette nouvelle politique placée sous l'égide des Nations unies, privilégie les priorités et besoins des pays bénéficiaires. Elle met l'accent sur les efforts pour approfondir la démocratie et écarte toute militarisation ou armement des régimes ou bien de protectionnisme.

#### 5 573 centaines de millions de yens en 2013

Selon Araki, l'aide publique japonaise doit être utilisée de façon efficiente en vue d'une prospérité et d'une stabilité de la communauté internationale dans la paix. Elle doit permettre d'aider les économies émergentes ou en développement, « à croître ensemble avec le Japon », à promouvoir la sécurité humaine et à « renforcer la confiance au Japon ». Outre les pouvoirs publics, elle s'étend maintenant aux Ong, aux Pme, aux gouvernements locaux ainsi qu'aux universités. L'aide publique au développement du Japon est administrée, principalement, par la Jica qui est sous la tutelle du ministère nippon des Affaires étrangères. Elle est constituée de l'assistance bilatérale mais aussi multilatérale, à travers le système des Nations unies. L'assistance bilatérale se résume aux prêts, aux dons et à la coopération technique. Dans le budget 2013 du Japon, ces trois composantes étaient respectivement de 48 %, 17 % et 35 % de l'enveloppe allouée à cet effet. En valeur absolue, elle représente 5 573 centaines de millions de yens.

En valeur relative, ce montant représente 0,6 % du budget du Japon en 2013. Ce qui fait dire au chargé de la division Finances, Investissement et Partenariat avec le secteur privé de la Jica, Kamiya Nozomu, que la Jica, qui est le maître d'œuvre de l'aide publique au développement du Japon, est la plus grande agence de coopération bilatérale d'aide.

## MAKHA RACINE SY, PRESIDENT DE AMCHAM

## « Le pays a une bonne image malgré son classement au Doing business »

Selon le président de la Chambre de commerce américaine au Sénégal (AmCham), Makha Racine Sy, l'Afrique est actuellement à la mode. C'est pourquoi, les entrepreneurs sénégalais doivent saisir cette occasion. « Ce qui est ressorti de cette journée, c'est que l'Opic a une bonne image du Sénégal malgré notre classement au « Doing

business » qui était un peu faible. Globalement, le constat est qu'il y a une amélioration notable. Depuis 2012, il y a eu un renforcement de la lutte contre la corruption, point sur lequel les investisseurs sont très sensibles », a-t-il expliqué. A l'en croire, aujourd'hui des centaines de millions de dollars de financement qui sont

disponibles pour les entrepreneurs sénégalais qui sont prêts à travailler de manière directe ou indirecte avec les investisseurs américains. Ces derniers, a-t-il souligné, sont prêts à appuyer sur des projets de la taille de deux à trois millions de dollars avec des taux d'intérêt très intéressants.

I. BA

## MOUNTAGA SY, DIRECTEUR GENERAL DE L'APIX

## « La notation nécessite l'amélioration de l'environnement des affaires »

Le directeur général de l'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (Apix), Mountaga Sy, qui a pris part à la cérémonie, a souligné la nécessité, pour le Sénégal, de travailler à l'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité, eu égard à sa notation dans le dernier classement du rapport « Doing business ». Selon M. Sy, cette dernière notation n'a pas mesuré

l'impact des mesures qui ont été prises par le gouvernement du Sénégal. C'est pourquoi, a-t-il ajouté, instruction a été donnée, par le président de la République, pour la mise en place d'un plan d'action d'urgence, lequel commencera à avoir des impacts en début 2014. « C'est notre programme prioritaire, et nous pensons que notre copie sera claire », a-t-il soutenu.

I. BA

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

SERVICE NATIONAL DE L'HYGIENE

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHES**

**Numéro du marché : (AOO-001-13/MSAS/SNH)**

**Dénomination du marché : Appel d'offres pour la fourniture de produits phytosanitaires destinés au Service National de l'Hygiène**

**Date de publication : le soleil n° 12976 du 02 août 2013**

**Nombre d'offres reçues : 01**

**Nom et adresse de l'attributaire provisoire et montant de l'offre:**  
**FERMON LABO pour un montant de 185 005 000 FCF A HT/HD**

**Adresse : 1 Av Jean Jaurès x Félix Faure - BP 11592 - RC SN DKR 97 B 244 - NINEA 0105470 203**

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 88 du Décret n° 2011 - 1048 du 27 juillet 2011 portant Code des Marchés Publics.

**Médecin Colonel  
Moussa DIENG SARR**